

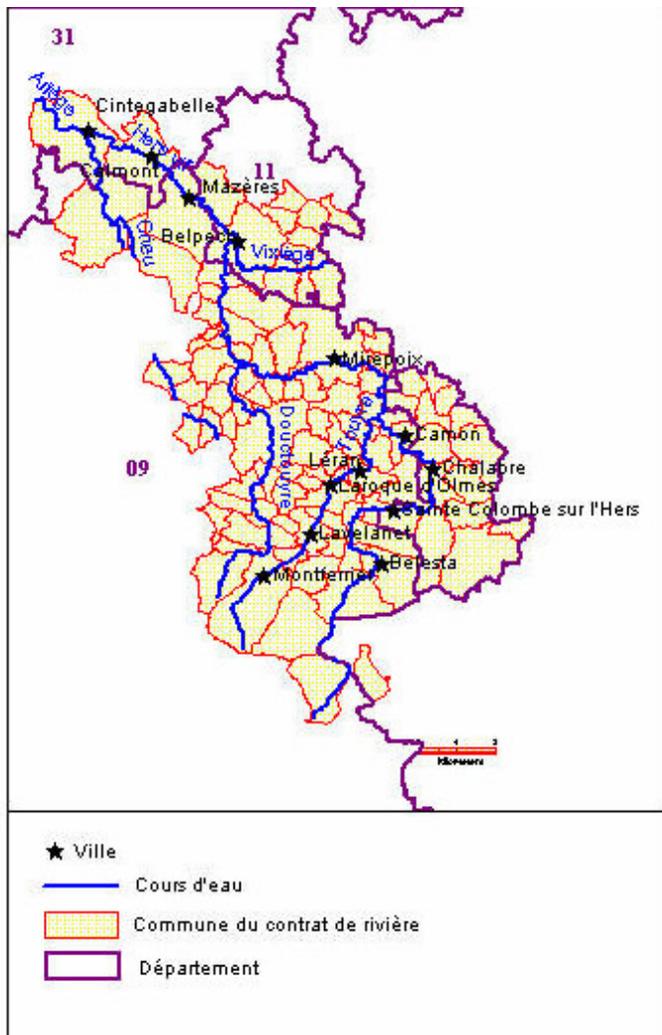
**Contrat de rivière Hers-Touyre**  
**1990 - 1998**  
**Bilan**



L'Hers Vif dans la zone de gravières de Mirepoix



## Présentation du contrat de rivière Hers Touyre



Le contrat de rivière Hers Touyre s'est déroulé de 1990 à 1998 inclus.

En 1990, le contrat fixait 4 objectifs principaux :

- améliorer la qualité des eaux superficielles en traitant notamment les rejets du bassin textile de Lavelanet sur le Touyre (Zone d'Action Renforcée),
- gérer et renforcer la ressource en eau,
- aménager les berges et le lit de l'Hers Vif et de ses principaux affluents afin de faciliter l'écoulement des eaux,
- promouvoir les équipements paysagers et touristiques liés à la présence de la rivière.

### Historique

Le contrat de rivière a été signé le 21 mai 1990 pour une durée de 5 ans, de 1990 à 1994 inclus. Au terme du délai, il a été prolongé de 4 années afin de permettre l'aboutissement d'opérations importantes, qui n'avaient pu être achevées dans les délais prévus. Le contrat a donc été prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 1998.

### Budget

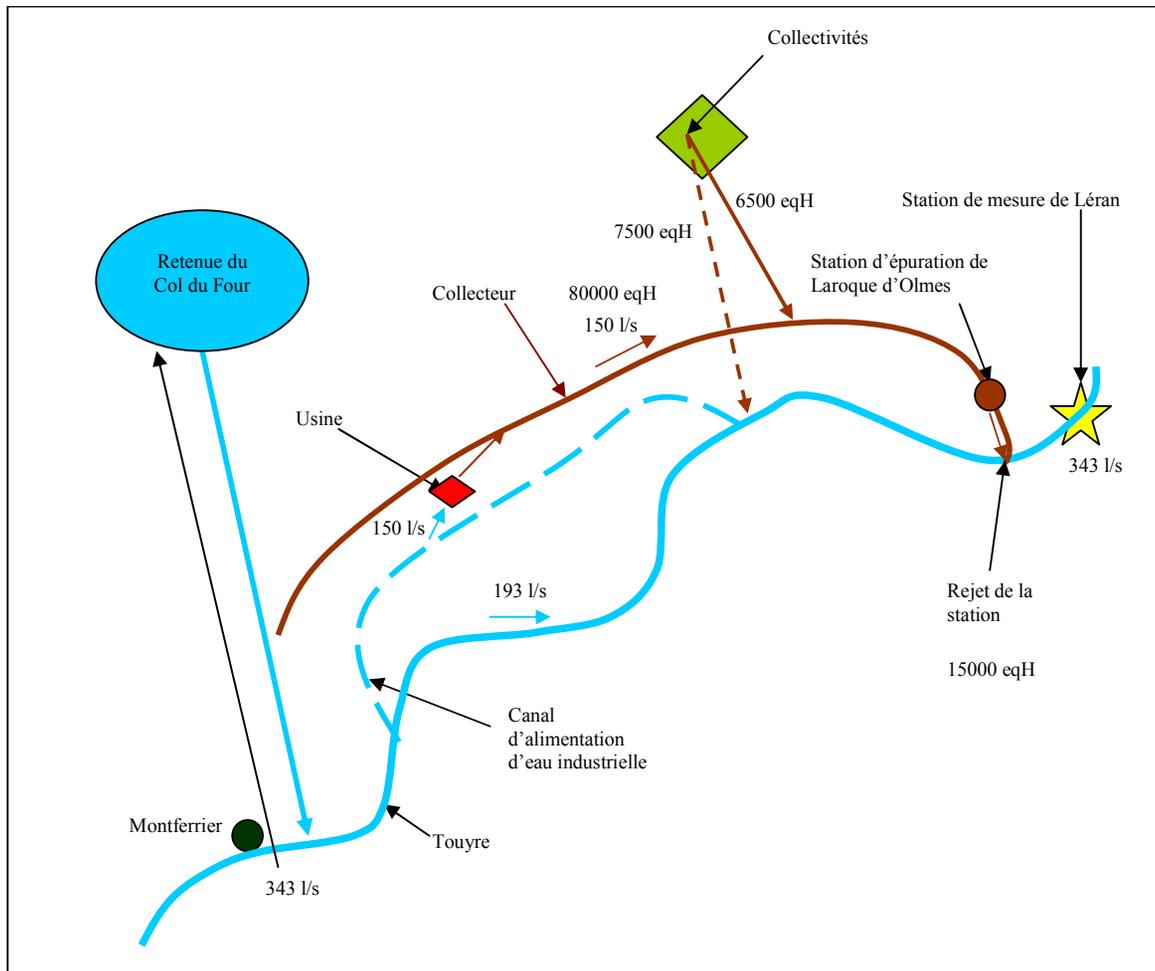
De 141,86 MF inscrits en 1990, le budget global a été révisé à la hausse à 164 MF en 1996, essentiellement du fait de la modification technique du projet d'assainissement mixte de la vallée du Touyre.

### Signataires

Le Préfet de région, les Préfets 09 et 11, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, les Présidents des Conseils Généraux 09, 11, 31 et les Conseillers Généraux concernés, le Syndicat d'Assainissement de Lavelanet, les industriels du textile, l'Agence de l'Eau ont signé le contrat.



# Assainissement



**Les résultats sont positifs sur l'ensemble du bassin.**

	Pollution brute eqH	Pollution domestique eqH	Pollution industrielle eqH	Pollution collectée eqH	Pollution éliminée eqH
1990	111 607	44 712	66 895	9 390	5 647
1999	122 455	42 455	80 000	99 393	82 198

**La collecte domestique est encore insuffisante.**

Sur une pollution de 42 500 eqH environ, seuls 46% sont collectés et 34,3% éliminés.

**Dépollution du Touyre : système d'épuration performant.**

Le dispositif mis en place comprend :

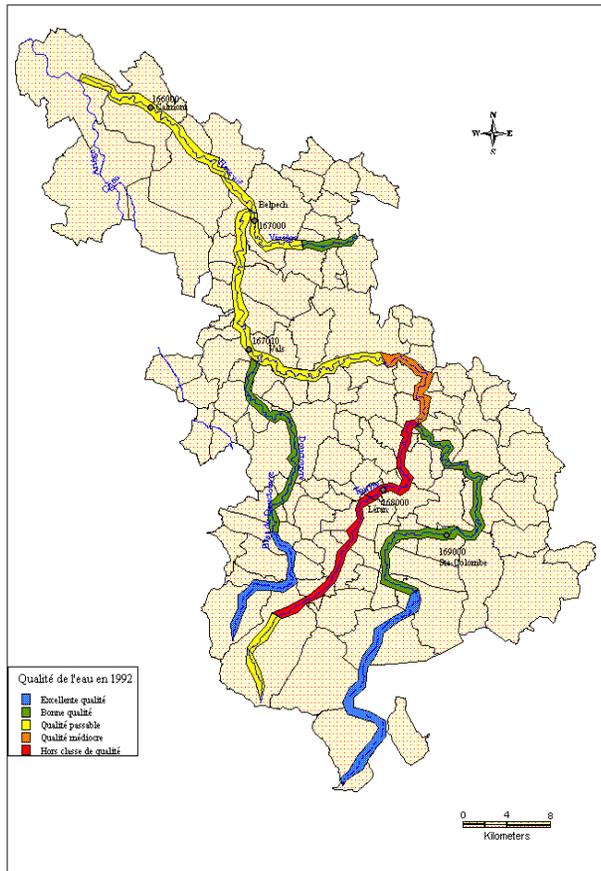
- un collecteur principal,
- une station d'épuration des effluents industriels et domestiques, située à Laroque d'Olmes,
- une retenue de 330 000 m<sup>3</sup>, au Col du Four, destinée à assurer le maintien du débit minimum dans le Touyre.

Le collecteur est capable de supporter les agressions chimiques et la température des effluents. La capacité nominale de traitement de la station est de 100 000 eqH. Le procédé de séchage indirect des boues permet d'obtenir un produit final parfaitement stabilisé, sans odeurs ni fermentation, incinérable en cimenterie. Il limite également les risques d'explosion ou d'incendie. Les effluents sont finalement décolorés par ozonation.

**L'effort de dépollution de Lavelanet est perceptible dans la rivière. Le programme de dépollution du Touyre est conforme aux objectifs du contrat, les collectivités doivent poursuivre leur effort de collecte.**



## Qualité de l'eau

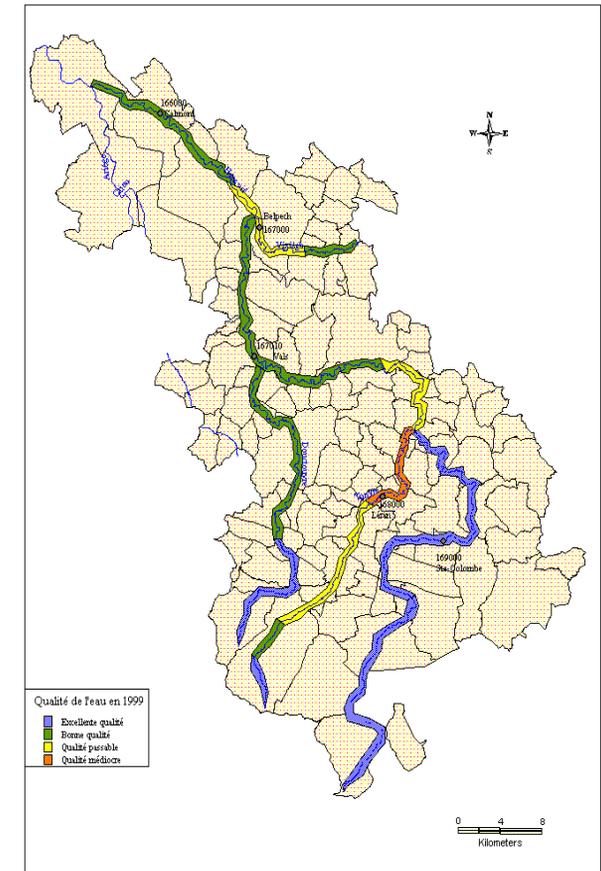


En 1999, on peut noter une nette amélioration de la qualité d'eau de l'ers sur l'ensemble de son cours, ainsi que le gain d'une classe de qualité sur le Touyre.

Toutefois, ce classement n'est représentatif que de la période d'étiage, pendant laquelle le rejet de la station d'épuration de Laroque d'Olmes n'est pas assez dilué.

L'amélioration de la qualité de l'eau du Touyre est beaucoup plus significative le reste de l'année : la rivière a retrouvé une couleur normale, des truites ont élu domicile à Lavelanet.

Le versant de l'ers Vif en 1999

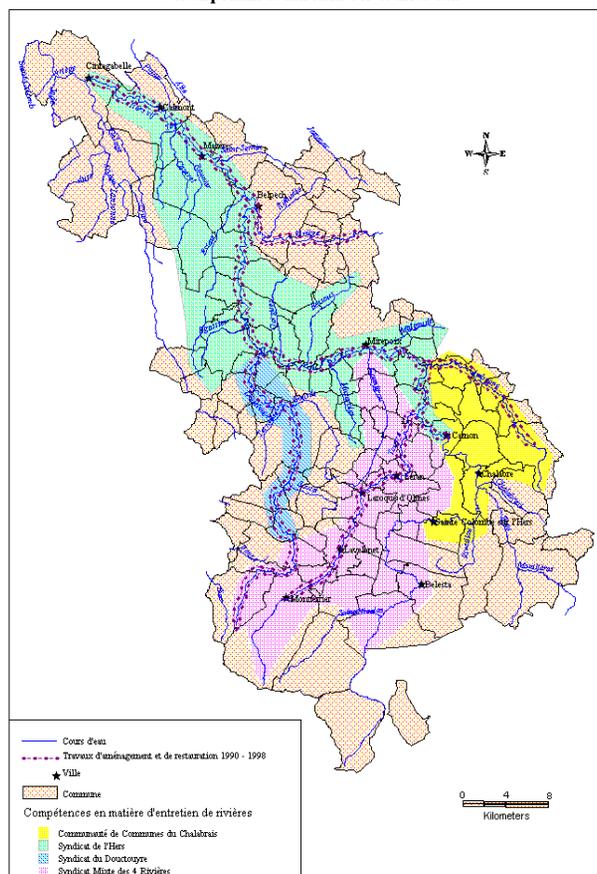


**Les objectifs sont atteints, les efforts doivent être poursuivis et nécessitent de sensibiliser les industriels au risque de pollution accidentelle. Il convient de densifier le réseau de suivi.**



## Restauration des rivières - Passes à poissons

Travaux d'aménagement et d'entretien effectués durant le contrat de rivière Hers-Touyre et dispositifs d'entretien des cours d'eau



L'aménagement des rivières est conforme à l'objectif de remise en état des cours d'eau et est pérennisé. Les passes à poissons ont été retardées mais elles devraient être toutes réalisées en 2002.

Sur 235 km de linéaire rivière concernés, 167,5 ont été restaurés. Un entretien régulier a été mis en place sur la plupart des cours d'eau, la majeure partie du territoire du contrat se partage entre 4 syndicats d'aménagement hydraulique. Il semble que les aménagements effectués aient amélioré l'écoulement des eaux en période de crue.

Ce plan de restauration a servi de modèle au plan d'entretien des cours d'eau du département de l'Ariège.

On peut songer à mettre en place un plan de gestion des zones humides, développer des PPRI...

Certains chantiers de restauration des berges ont permis de démontrer l'efficacité et la robustesse des techniques de génie végétal.



Gaudiès, avril 2001



### Passes à poissons

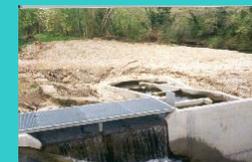
Une partie du linéaire de l'Hers Vif est classé axe bleu sur liste 2 (jusqu'à Camon).

Sur les 5 passes à poissons prévues (Cintegabelle, Mazères, Belpech, Mirepoix, Moulin Neuf), 2 sont achevées (Mazères et Mirepoix). Les travaux des 3 autres n'ont pas encore commencé.

Tant que le verrou aval de Cintegabelle n'aura pas été traité, les passes amont resteront inutiles. De plus, au-delà de Camon, la zone la plus riche en frayères ne sera pas ouverte aux migrants, en raison de nombreux obstacles.



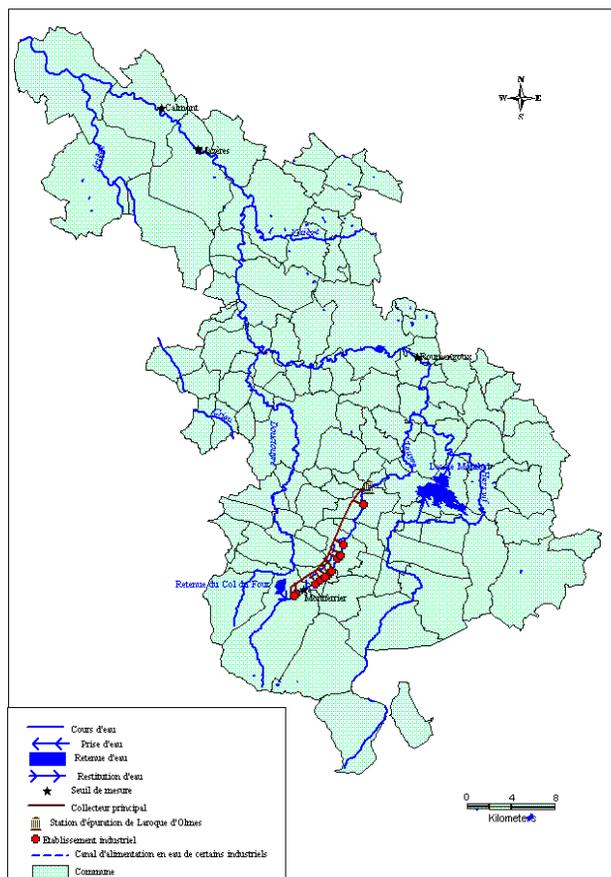
Mazères



Mirepoix

# Gestion de la ressource - Tourisme - Animation

Les ouvrages du dispositif de gestion de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Hers Vif



Afin de gérer la ressource en eau, le réservoir de Montbel a été doté d'un système de gestion informatisé, qui fiabilise le déclenchement des lâchures. Le Douctouyre a été relié au réseau d'irrigation de la basse vallée de l'Ariège, par pompage dans l'Hers. La mise en œuvre prochaine des orientations du PGE Garonne - Ariège devrait permettre d'optimiser encore la gestion quantitative de l'eau sur le bassin de l'Hers Vif.

## Tourisme

Il était prévu de promouvoir le canoë-kayak et la randonnée pédestre, d'installer des bases de loisirs, ainsi que de réhabiliter les anciennes gravières de la région de Mirepoix. Ce volet n'a malheureusement pas rencontré l'adhésion des acteurs locaux, il a été quelque peu « oublié ».

La transformation des gravières en réserves naturelles volontaires est tout de même en cours, grâce à l'initiative de l'Association des Naturalistes Ariégeois, en dehors des rails financiers du contrat.

En s'appuyant sur la valorisation des travaux qui ont été effectués au cours du contrat, on pourrait toutefois développer le tourisme lié à l'eau sur le bassin versant.

## Communication et animation

Une action forte et continue de sensibilisation des riverains a été menée par les techniciens de rivière, sur les travaux de restauration des cours d'eau. Cette sensibilisation a été complétée par une plaquette d'information au public, suite à la modification du cahier des charges des travaux en rivière.

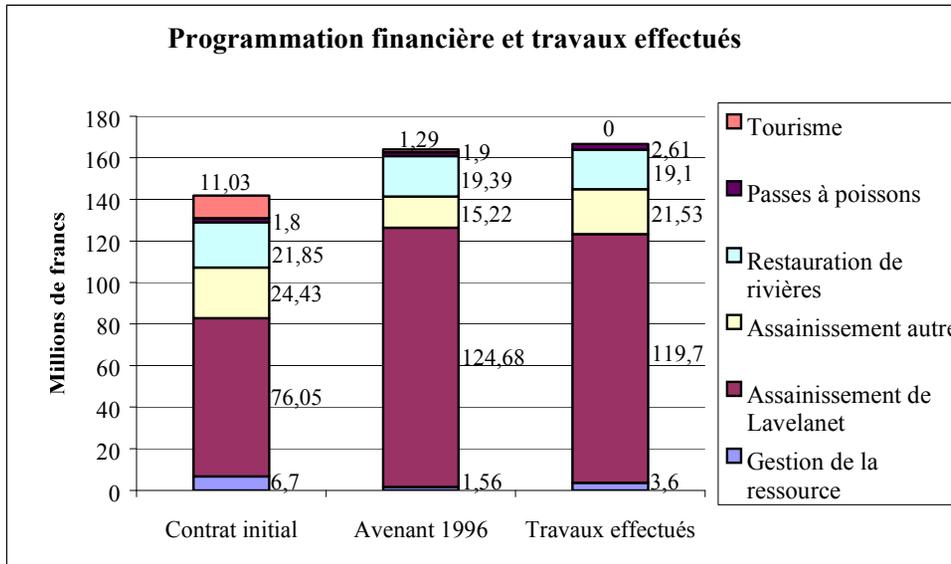
L'animation du contrat a été assurée par l'administration et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le suivi a été essentiellement administratif et financier. Il n'a pas été constitué d'entité juridique unique pour porter le projet, ce qui a sans doute contribué à la lenteur d'exécution du programme et a nécessité un avenant.

On peut toutefois envisager une valorisation des résultats du contrat auprès du public, ainsi que la prise en charge par des acteurs locaux d'un projet futur (coordination des actions, développement du tourisme...).

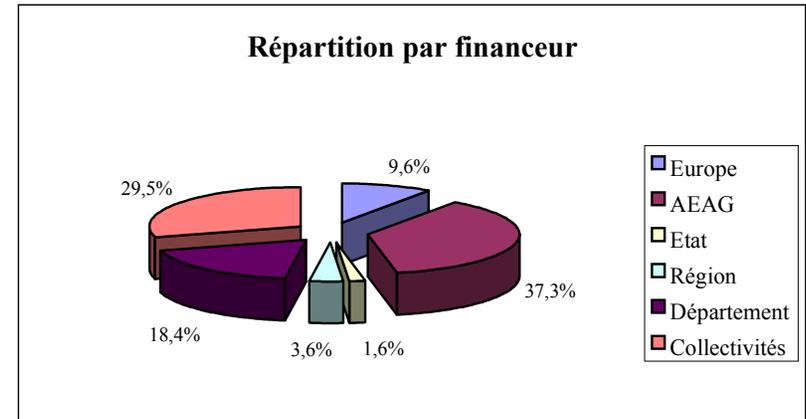
**Le tableau de bord de la gestion de Montbel a été mis en place parallèlement au contrat, grâce à l'informatisation de la gestion des lâchures. Le volet touristique reste le parent pauvre du contrat, mais un dynamisme s'est créé. L'animation en demi teinte n'a pas permis aux acteurs de s'approprier les objectifs du contrat.**



## Bilan financier



La programmation financière et les travaux effectués sont globalement conformes aux prévisions.



La part des fonds provenant de l'Europe, de la Région et du Département a été estimée au pro rata des taux de subvention habituellement pratiqués. Le montant des subventions de l'AEAG et de l'Etat est connu.

### En conclusion

Il existe des perspectives de travail en commun par la suite : prolongation du volet touristique, contrôle et mise en conformité des ouvrages d'assainissement non collectifs, poursuite de la sensibilisation des agriculteurs aux bonnes pratiques agricoles, plan de sécurisation de la production d'eau potable, protection du karst de Fontestorbes...